



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interruption de la diffusion des chaînes suisses dans le pays de Montbéliard

Question écrite n° 6399

Texte de la question

M. Matthieu Bloch alerte Mme la ministre de la culture sur l'interruption récente de la diffusion des chaînes de télévision suisse dans plusieurs communes du département du Doubs et plus particulièrement dans le Pays de Montbéliard. Depuis plusieurs semaines, les habitants de cette zone frontalière constatent avec inquiétude la disparition des programmes suisses qu'ils recevaient traditionnellement par voie hertzienne. Cette situation, qui serait liée à des considérations d'ordre financier, n'a donné lieu à aucune concertation préalable, alors même qu'elle affecte directement un public nombreux, composé notamment de frontaliers, de doubles nationaux et de familles étroitement liées à la Suisse, par l'histoire, les échanges économiques et les affinités culturelles. Cette coupure intervient pour la seconde fois en l'espace de quatre années, suscitant un profond malaise et un sentiment d'abandon chez nombre des citoyens. Elle contribue, de manière regrettable, à distendre les liens d'amitié et de compréhension mutuelle qui unissent ces deux territoires si étroitement imbriqués. De surcroît, il est surprenant que cette problématique n'ait guère retenu l'attention des médias nationaux, alors même qu'elle touche à un aspect essentiel de la vie quotidienne dans ces régions transfrontalières. Dans un souci de cohésion territoriale et de continuité culturelle, il souhaiterait savoir quelles mesures elle envisage de prendre, en lien avec les autorités compétentes, tant françaises que suisses, afin de rétablir la diffusion de ces chaînes et de garantir, à l'avenir, la pérennité de ce lien audiovisuel transfrontalier auquel les populations concernées sont légitimement attachées.

Données clés

Auteur : [M. Matthieu Bloch](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6399

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2025](#), page 3193